

**Organisation judiciaire et procédures :**

- **Examen oral en présentiel, avec 15 minutes de préparation et 15 minutes de passage.**  
L'examen porte sur un casus tiré par l'étudiant. Un document indiquant le matériel autorisé figure sur MyUnil.
  
- **En cas de quarantaine ou si les examens devaient avoir lieu à distance :** il s'agira d'un examen sur Zoom de 15 minutes, sans temps de préparation, portant sur un casus « minute » lui aussi tiré au sort (en indiquant un chiffre entre 1 et 5 à l'enseignant). Le matériel autorisé est le même qu'en cas d'examen en présentiel. Le lien Zoom sera publié sur Moodle Exam, au plus tard une semaine avant la date de l'examen.